

SÉLECTION

2027

IFAP

pour entrer en école
d'**auxiliaire de puériculture**

CONSTITUTION DU **DOSSIER**
ENTRETIEN DE MOTIVATION

C. Pelletier
C. Rousseau

DUNOD

La référence pour entrer dans le paramédical

Crédits Photos

p. 241 : © Fotolia-vectorfusionart

Droits réservés : malgré nos efforts, il nous a été impossible de joindre certains éditeurs ou ayants-droits pour solliciter leur autorisation de reproduction, mais nous avons naturellement réservé en notre comptabilité des droits usuels.

Direction artistique : Nicolas Wiel
Conception graphique : Pierre-André Gualino
Conception de maquette : SG Créations
Illustrations : Domino et Soft Office
Infographies : Mélissa Jallier-Lundgren
Mise en page : Soft Office
Édition : Péma Szalewa



NOUS PROTÉGEONS LE DROIT D'AUTEUR :

Ce livre ne peut être reproduit ni utiliser à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. Le fouille de textes et de données est interdites conformément à l'article 4(3) de la directive (UE) 2019/790.

Toute reproduction ou diffusion de cet ouvrage, même partielle, sans autorisation, est strictement interdite.

Le piratage porte atteinte au travail des auteurs et fragilise l'ensemble de la chaîne du livre.

En partageant ou reproduisant ce livre illégalement, vous mettez en danger celles et ceux qui le créent, le produisent et le diffuse.



NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

Nos livres sont imprimés principalement sur des papiers certifiés dans des formats optimisés pour limiter la perte.

Nous imprimons 70% de nos livres en France et 25% en Europe.

© Dunod, 2026

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-090058-9

Table des matières

PARTIE 1	De candidat à professionnel	1
■ De l'inscription aux résultats	2	3 Ce qu'il faut savoir sur la profession d'AP 23
1 Découvrir la sélection d'AP	3	4 Se préparer à la sélection à l'entrée en IFAP 30
2 Ce qu'il faut savoir sur la formation d'AP	11	
PARTIE 2	Le dossier de sélection	35
5 Ce qu'il faut savoir sur la sélection sur dossier	36	8 La présentation du projet professionnel 48
6 Le curriculum vitæ	40	9 L'analyse de la situation professionnelle/personnelle 54
7 La lettre de motivation	43	
PARTIE 3	L'entretien d'admission	59
10 Ce qu'il faut savoir sur l'entretien d'admission	60	12 Gérer votre stress 74
11 Faire face aux 15 principales questions du jury	66	
PARTIE 4	L'essentiel à savoir pour l'examen	77
■ La santé en France et dans le monde	78	19 La santé dans les pays en développement 100
13 La santé publique	79	■ Les maladies à incidence sociale 104
14 La santé de la population en France	82	20 Les maladies cardiovasculaires (MCV) 105
15 Hygiène et comportements de santé	87	21 Le cancer 107
16 Conduites à risque et addictions	91	22 La santé mentale 110
17 Le système sanitaire français	94	23 Les maladies infectieuses 111
18 Les métiers de la santé aujourd'hui	98	24 Les IST et le SIDA 114

■ L'éthique	117	35 Le handicap	155
25 Les lois de bioéthique	118	36 La maltraitance	158
26 Les dons d'organes et les dons de sang	120	■ La solidarité et l'intégration	160
27 La procréation, les tests génétiques et le clonage	123	37 Protection sociale et solidarité	161
28 La fin de vie et l'euthanasie	128	38 La famille	163
■ Le contexte économique et politique mondial	131	39 L'école	165
29 La mondialisation et les inégalités dans le monde	132	40 Le travail et le chômage	167
30 Pollution, changement climatique et écologie	137	41 La liberté de croyance et la laïcité	170
31 La société de consommation et les loisirs	142	42 La pauvreté, la précarité et l'accès aux droits	172
32 Les nouvelles technologies	145	■ Les rapports de sexe et de génération dans la société	175
■ L'exclusion sociale	148	43 Les inégalités femmes/hommes	176
33 Le logement	149	44 Les violences conjugales	179
34 Les discriminations, l'immigration et le racisme	152	45 La sexualité, la contraception et l'IVG	182
		46 L'enfance et l'adolescence	184
		47 La vieillesse et le vieillissement	187

DE CANDIDAT À PROFESSIONNEL

1

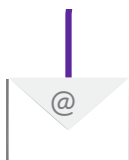
Partie

1	▲ Découvrir la sélection d'AP	3
2	▲ Ce qu'il faut savoir sur la formation d'AP	11
3	▲ Ce qu'il faut savoir sur la profession d'AP	23
4	▲ Se préparer à la sélection à l'entrée en IFAP	30

DE L'INSCRIPTION AUX RÉSULTATS



Je m'inscris à la sélection de l'école de mon choix.



Je reçois un e-mail de confirmation de mon inscription.



Examen du dossier : seuls les candidats dont le dossier est retenu sont admissibles et convoqués à l'oral. Ils doivent obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne.

Je reçois ma convocation à l'oral d'admission.



ORAL D'ADMISSION



Exposé



15-20 min

RÉSULTATS



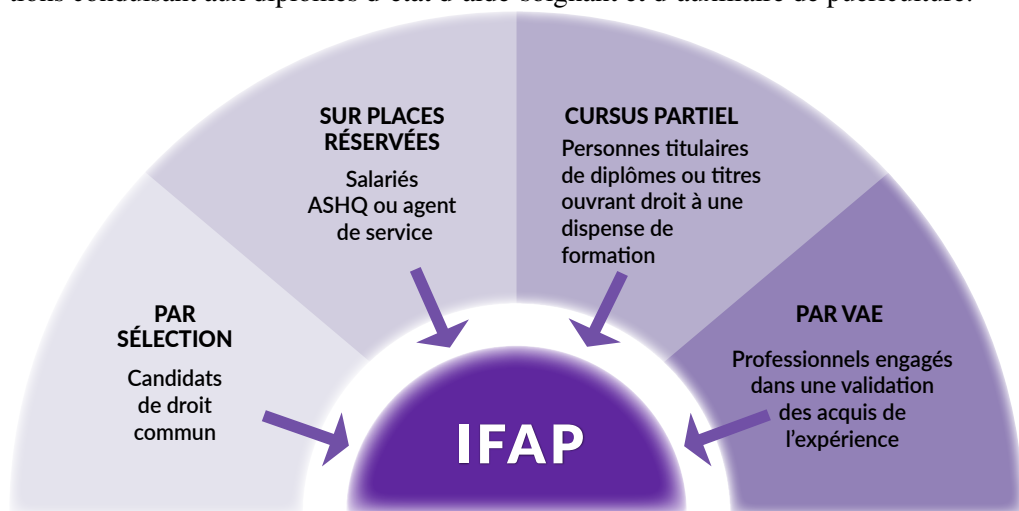
J'obtiens au moins la moyenne à l'épreuve orale pour être admis et inscrit sur la liste principale ou complémentaire en fonction de mon classement.

Je dispose de **10** jours pour confirmer mon admission par courrier recommandé avec un avis de réception.



1 Quelles sont les voies d'admission aux instituts de formation ?

Il existe quatre voies d'accès, selon le profil des candidats conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.



L'inscription à la sélection d'auxiliaire de puériculture est uniquement conditionnée à l'âge du candidat. Ce dernier doit être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée et, généralement, il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Aucun diplôme spécifique n'est imposé pour se présenter aux sélections.

► Les candidats bénéficiant d'une dispense partielle de formation

La formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture peut faire l'objet de dispenses de compétences, de blocs de compétences ou d'allègements partiels ou complets de certains modules de formation pour les élèves déjà titulaires de certains diplômes ou titres. Sont notamment concernés : le diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS), le diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM), le diplôme d'État d'ambulancier (DEA), le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT), le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP), ainsi que certains diplômes ou certificats du champ de l'accompagnement éducatif et social mentionnés au code de l'action sociale et des familles.

Les quotas d'étudiants à admettre par les IFAP sont contingentés. Ils sont fixés par le ministère de la Santé.

2 Dans quels IFAP candidater ?

Il est recommandé de s'inscrire au minimum dans 3 écoles, voire plus si cela est possible. Ainsi, vous vous offrirez plus d'opportunités de réussir.

Votre critère de choix ne peut pas être la seule proximité géographique de votre lieu de résidence. D'autres aspects sont tout aussi importants :

- **Le projet pédagogique** de l'institut de formation ; il précise les objectifs de formation et indique les moyens mis en œuvre pour leur réalisation et leur évaluation.
- **La taille de l'école** : les établissements de petite taille permettent une certaine convivialité et surtout un encadrement pédagogique plus individualisé, conditions idéales pour les candidats ayant besoin d'être accompagnés pendant la formation ou pendant les périodes de stage. À l'inverse, ceux de plus grande taille offrent une plus grande diversité de stages à proximité, plus de possibilités de logement, etc.
- **Le coût de la formation** : les frais de scolarité demandés aux étudiants peuvent s'élever de 4 000 € à 8 000 €, pour un cursus complet, selon les écoles. Ils sont généralement plus élevés lorsqu'ils sont financés dans le cadre d'un dispositif de formation (Congé Individuel de Formation) ou par un employeur. Certaines écoles, de statut public, sont gratuites. Il faut ajouter au coût pédagogique, celui des livres, des tenues obligatoires lors des stages, de l'hébergement, etc.
- **Le taux de réussite** au diplôme d'État est en moyenne de 90 % sur le territoire national mais certains IFAP affichent jusqu'à 100 % de réussite.
- **Le nombre de candidats aux épreuves de sélection** : certaines écoles sont très prisées et croulent sous les candidatures alors que d'autres ont du mal à remplir leur promotion. En effet, le rapport entre le nombre de candidats et le nombre de places disponibles est plus faible dans les départements plus ruraux et les villes de moindre importance. Vous aurez donc mathématiquement plus de chances de réussir si vous optez pour les instituts de formation les moins disputés.
- **Les prestations de logement et de restauration** proposées par le centre de formation, pour faciliter la vie étudiante.

3 Comment et quand s'inscrire à la sélection ?



À noter

N'hésitez pas à consulter le livret d'accueil et le règlement intérieur des IFAP susceptibles de vous intéresser. Ces documents contiennent beaucoup d'informations utiles.

L'inscription se fait directement sur le site de chaque IFAP où vous voulez postuler. Vous devez suivre exactement la procédure indiquée pour chaque école.

- Comment ça se passe ?

La préinscription en ligne est désormais la norme.

Les IFAP n'envoient plus de dossier par courrier ou téléphone.

Vous remplissez votre dossier en ligne et vous ajoutez les pièces demandées (téléchargement, e-mail ou courrier selon l'école).

Une fois ton dossier validé, vous recevez un e-mail de confirmation.

- Important :

Tout dossier incomplet est refusé.

Conservez une trace de chaque inscription (formulaire, pièces envoyées, e-mails), cela sera utile en cas de difficulté.

Les étudiants de terminale des baccalauréats SAPAT et ASSP peuvent se présenter à la sélection d'entrée des IFAP. En cas d'admission en cursus partiel, ils devront fournir un justificatif de l'obtention du baccalauréat afin de valider définitivement leur inscription. Il est possible de s'inscrire dans plusieurs IFAP. Toutefois, il faut étudier très attentivement les dates de l'épreuve d'admission qui sont souvent identiques au sein d'une même région administrative.

4 Comment connaître les dates des sélections ?

Il n'y a pas de concours national : chaque IFAP ou regroupement d'IFAP organise son propre concours. Consultez les sites Internet des IFAP dans lesquels vous êtes susceptible de postuler pour connaître le calendrier des épreuves de sélection.

5 Quel est le processus de sélection ?

Le processus comprend deux temps : une sélection sur dossier et un oral d'admission.

SÉLECTION SUR DOSSIER

➔ Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier comprenant :

- une fiche de pré-inscription complétée et signée ;
- une pièce d'identité ;
- une lettre de motivation manuscrite ;
- un curriculum vitæ ;
- un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (2 pages maximum) ;
- selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.

Le candidat peut également joindre tout justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

L'ensemble du dossier fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs.

Une note inférieure à la moyenne est éliminatoire.

ORAL D'ADMISSION

Les candidats sélectionnés participent à une **épreuve orale d'admission** qui consiste en un **entretien d'une durée de 15 à 20 minutes** maximum.

L'épreuve doit permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat ainsi que son projet professionnel. Une note inférieure à la moyenne est éliminatoire.

Sont admis les candidats possédant les connaissances et les aptitudes suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux.

6 Quelles sont les connaissances et aptitudes attendues pour suivre la formation ?

L'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture définit une liste d'attendus nationaux chez les futurs étudiants et les critères de sélection associés.

Il s'agit de connaissances et d'aptitudes indispensables pour réussir la formation envisagée, quel que soit l'institut de formation organisateur de la sélection.

► Connaissances et aptitudes attendues

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité.	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social ou sociétal.
Qualités humaines et capacités relationnelles.	• Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit. • Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer. • Aptitude à collaborer et à travailler en équipe.
Aptitudes en matière d'expression écrite et orale.	• Maîtrise du français et du langage écrit et oral. • Pratique des outils numériques.
Capacité d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique.	• Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables. • Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure.
Capacités organisationnelles.	• Aptitudes à observer, à s'organiser, à prioriser les activités, à faire preuve d'autonomie dans le travail.

La validation de ces critères lors du processus de sélection des candidats doit permettre de réduire les échecs ou les abandons en cours de formation.